

**PV de l'Assemblée générale
du vendredi 6 octobre 2006
à 16h30, salle SG 0213, EPFL**

Présidence : M. Pierre-André Grandchamp, Président de l'A³-EPFL
Procès-verbal : Mme Annick Schneiter

Ordre du jour

0. Approbation de l'OJ
1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 17.09.2004
2. Rapport d'activité 2004-2005
3. Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes, approbation des comptes 2004-2005, présentation du budget 2006
4. Décharge au Comité
5. Proposition de modifications des statuts : Modification des art.11, 15, 20 et 22
6. Création de la section vaudoise
7. Elections du Président, du Trésorier, des vérificateurs des comptes et des membres du Comité
8. Divers et propositions émanant des membres

Le Président ouvre l'assemblée générale biennale 2006 de l'A³-EPFL à 16h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève le grand nombre d'inscrits :115 ! et il remercie en particulier les personnes qui se sont déplacées d'Augsburg, d'Avignon, du Cameroun, de Paris, de Versailles, des USA.

Il salue les représentants de l'Ecole et le représentant de notre association sœur ETH-Alumni de Zurich, Monsieur Andreas Brunner. Il relève la présence de Monsieur Maurice Cosandey, ancien Président de l'EPFL, et l'en remercie chaleureusement.

18 de nos membres se sont excusés ainsi que quelques membres du comité.

La convocation et l'ordre du jour ont été communiqués aux membres de l'A³ par le Journal de juin dernier, soit deux mois à l'avance, conformément à l'art. 15d des statuts.

Cette convocation ainsi que l'ordre du jour ont à nouveau paru dans le Journal de septembre, avec le rapport biennal 2004-2005, les comptes d'exploitation 2004-2005, le rapport des vérificateurs des comptes et le budget 2006.

Toutes ces informations figuraient également sur le site web de l'A³.

Dans le même esprit, le présent PV sera publié sur le site de l'A³.

0.- Approbation de l'OJ

L'OJ est approuvé par l'Assemblée.

1.- Approbation du PV de l'Assemblée générale du 17 septembre 2004 à Genève

Le PV a été publié sur le site web de l'A³ ; il est approuvé à l'unanimité.

2.- Rapport d'activité 2004-2005

Avant d'ouvrir la discussion, le Président présente ses chaleureux remerciements aux personnes qui se sont engagées pour l'A³ et quittent le Bureau, en particulier à M. Paul Nasch, membre du Bureau et Trésorier pendant 6 ans. M. Grandchamp salue son travail conséquent en lui offrant un cadeau. Il remercie également Yvan Schmutz (absent) qui, pour des raisons professionnelles, a donné sa démission du Bureau et du Comité.

Le Président n'énumère pas toutes les activités de l'A³ mentionnées dans le rapport biennal. Il rappelle que l'objectif principal est de gérer et maintenir le réseau des quelque 7000 membres de l'A³ et cite les activités les plus marquantes de l'Association ces deux dernières années : le Journal nouvelle formule, la soirée Alumni, le parrainage, les Alumni Awards, la postformation, l'annuaire, le dynamisme des sections.

Le Président remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué aux prestations de l'A³, en particulier les collègues du Bureau bénévoles qui travaillent sans compter et sans lesquels l'A³ n'existerait pas et également le secrétariat.

Après une brève discussion, le rapport biennal (reproduit sur le web) est approuvé à l'unanimité.

3.- Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes, approbation des comptes 2004-2005, présentation du budget 2006

Les rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes ainsi que les comptes sont parus dans le Journal de septembre et ont été présentés sur notre site web. Ils sont également à disposition lors de l'AG, dans les exemplaires du Journal amenés pour l'AG.

Le trésorier, M. Paul Nasch, présente la synthèse des comptes avec quelques remarques. Le rapport du vérificateur est lu par M. Christian Knecht.

Les comptes ainsi que les rapports du trésorier et des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le budget 2006 est ensuite présenté à l'assemblée à titre purement informatif (cf. art. 15b des statuts).

Le Président remercie le trésorier et les vérificateurs des comptes de leur précieux travail.

4.- Décharge au Comité

Sur proposition du Président, l'assemblée unanime donne décharge au Comité pour la gestion de l'association en 2004-2005.

5. - Modifications des statuts : Modification des art.11, 15, 20 et 22

Le comité propose une modification des statuts dont le détail est paru dans le Journal et sur notre site web.

Art. 11, Associations nationales, sections et groupes :

Texte actuel : « Hors la zone du siège, l'Association comprend des associations nationales et des sections régionales. »

Nouveau texte : « L'Association comprend des associations nationales et des sections régionales. »

La modification de statut est acceptée à l'unanimité.

Art. 15, L'Assemblée générale :

Texte actuel : « c) L'Assemblée Générale ordinaire se réunit tous les deux ans, en principe au cours du premier semestre, sur convocation du Comité. »

Nouveau texte : « c) L'Assemblée Générale se réunit tous les deux ans sur convocation du Comité. »

La modification de statut est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Art. 20, Secrétariat :

Texte actuel : « Le Secrétariat constitue le service administratif de l'Association. Il est rétribué. Il est placé sous l'autorité du Président. »

Nouveau texte : « Le Secrétariat constitue le service administratif de l'Association. Il est rétribué. Il est placé sous l'autorité du Trésorier, agissant d'entente avec le Président. »

La modification de statut est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Art. 22, Durées de fonction :

Texte actuel : « ... pour le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, les Présidents des Commissions : six ans, ... »

Nouveau texte : « ... pour le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, les Présidents des Commissions : six ans, pouvant au maximum prolonger d'autant la limite de présence au Comité, ... »

La modification de statut est acceptée par l'assemblée

6.- Création de la section vaudoise

Le Comité souhaite la création d'une nouvelle section regroupant les cantons de Vaud et du Valais. Elle accueillera d'office les membres A3 résidant sur leurs territoires ainsi que tous ceux qui en manifesteraient le désir.

Le but de cette nouvelle section est de proposer des activités à ses membres : stamm, repas conférence, visites, ...

L'Assemblée doit voter le principe de cette création.
La section se constituera elle-même par la suite.

L'assemblée vote et accepte le principe de la création de la section Vaud-Valais.

7.- Elections du Président, du Vice-Président, du Trésorier, des vérificateurs des comptes et des membres du Comité

L'art. 22 des statuts stipule que les membres des organes de l'association sont élus pour une période de deux ans. Ils sont rééligibles sous réserve de la limitation des durées de fonction. L'assemblée doit donc procéder à une élection générale des membres élus du comité ainsi que des vérificateurs des comptes pour une nouvelle période de deux ans jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

En plus des membres élus, le comité compte un certain nombre de membres de droit.

Le Comité

Les changements intervenus parmi les membres de droit sont mentionnés dans le rapport d'activité.

En cours d'exercice, le Comité a coopté comme membres Mme Natalie Meystre (AR 95), Sandra Guscio (GC 00) et M. Pierre Mellier (MA 87 D96).

Nous devons élire comme nouveau membre Charles Garneri qui souhaite devenir membre du comité et Olivier Trancart (EL 83) qui doit être élu comme Président de l'A3.

A démissionné : M. Yvan Schmutz (MA 86 EPG 88).

Les mutations suivantes sont intervenues dans le cercle des membres de droit :

M. Jean-Charles Lamonato (GC 84) n'est plus président de la section Genève depuis le 12 septembre 2006 (AG section Genève). Son successeur n'a pas encore été élu par le comité genevois. Monsieur Lamonato n'est donc plus membre de droit mais désire rester membre du Comité.

Le Président remercie tous les membres du Comité sortants de leur appui et de la part qu'ils ont prise aux activités de l'Association.

Suivant la proposition du Comité, l'assemblée élit/réélit par acclamation en bloc les 38 membres du Comité:

Patrick Aebischer, Laurent Audergon, Eric Barrelet, Marina Cornu, Bruno Crescent, Jean Dominique Decotignie, Maurice Depicciotto, Jean-François Dupont, Antoine Fromentin, Charles Garneri, Pierre-André Grandchamp, Sandra Guscio, Nicolas Henchoz, Tuomas Jalanti, Jean-Jacques Jaquier, Bernard Joos, Olivier Kern, Salem Kilani, Pierre Krafft, Patrick Lacourt, Jean-Charles Lamonato, Antoine Loucou, Roland Luthier, Philippe Mattenberger, Pierre Mellier, Eric Merk, Meryem Mernissi, Natalie Meystre, Paul Nasch, Francis-Luc Perret, Françoise Piron, Michel Roserens, Marie-Christine Sawley, Bernard Simond, Olivier Trancart, Pierre Verstraete, Klaus Wettstein et Amédée Zryd.

Le Président les félicite pour leur élection respectivement réélection.

Le Bureau

En date de l'Assemblée générale 2006, M. Paul Nasch, Trésorier (GM 60 EPG 60), a atteint la durée maximale statutaire de son mandat comme membre du Bureau ; il continuera cependant à participer au Comité. M. Jean-Dominique Decotignie (EL 77 Dr 82) accepte de reprendre cette noble fonction, M. Grandchamp l'en remercie d'avance.

M. Yvan Schmutz a démissionné du Bureau pour des raisons professionnelles ; il souhaite également démissionner du Comité. M. Pierre Mellier (MA 87 Dr 96) lui succède. Il a déjà participé activement aux séances de Bureau.

L'assemblée élit par acclamation ces deux personnes à leur poste respectif.

Présidence

Le Bureau propose d'élire M. Olivier Trancart (EL 83) pour remplacer M. Pierre-André Grandchamp (PH65) Président actuel de l'A³ qui ne se représente pas.

L'assemblée élit par acclamation le nouveau Président.

M. Olivier Trancart se présente, et déclare se réjouir de développer encore les liens entre l'Ecole et ses 17'000 diplômés disséminés de par le monde.

Vérificateurs des comptes

M. Christian Knecht (GC 70), 1^{er} vérificateur, arrive au terme de son mandat. Il sera remplacé par M. Daniel-René Willi (GC 77), actuellement 2^e vérificateur. M. Jean-François Dupont (PH 68) est proposé comme 2^e vérificateur et Charles Garneri (EL 83) comme vérificateur-suppléant.

L'assemblée élit le 2^e vérificateur des comptes et son suppléant

Contacts de l'A3 avec l'Ecole

Prof. Francis-Luc Perret, Vice-Président de l'EPFL

Nicolas Henchoz, adjoint du Président pour la communication

M. Grandchamp relève l'excellence du travail de ces personnes, leur compétence, dynamisme et rapidité d'exécution.

8.- Divers et propositions émanant des membres

8a) M. Philippe Calame souhaite que soit mise aux voix sous forme de résolution sa proposition suivante :

« Le journal A3 contient une page par parution destinée aux activités des sections régionales et nationales.

Le contenu rédactionnel est de la responsabilité des sections. Les sections s'engagent à fournir régulièrement du contenu pour cette page. »

L'idée est de permettre aux sections de s'exprimer sur un espace suffisant, sans contraintes de mise en page et de graphisme du journal. M. Calame envisage d'encarter une simple page noir/blanc dans le journal. Mais il ajoute : « il va de soit que toute proposition émanant du bureau et allant dans le sens d'une présence plus forte des activités des sections serait intéressante ».

Dans l'esprit de ce que demande M. Calame, le Bureau a travaillé à une procédure qui apporte une réponse aux sections dans leur revendication légitime.

Distribution de la maquette d'Anna Hohler permettant de visualiser les 3 possibilités offertes aux sections :

- Agenda de 300 signes
- Article avec photo de 1'200 signes
- Article sans photo de 750 signes

Une procédure écrite précisant les dates de remise de ces articles sera remise prochainement aux sections.

L'avantage de cette proposition est de garder une unité de style du Journal, que nous souhaitons de niveau professionnel, tout en mettant à disposition des sections une grande flexibilité.

Il n'est pas du tout souhaitable de revenir en arrière de plusieurs années en revenant à du noir/blanc, en abandonnant le graphisme du Journal. De plus, le bureau estime que la proposition de M. Calame est trop rigide dans le sens où elle exige de consacrer une page entière et ceci même en l'absence de contributions significatives des sections.

Par conséquent, le Bureau propose de refuser cette proposition.

Après discussion, M. Calame accepte la proposition du bureau et l'assemblée se prononce en faveur de cette proposition.

8b) Le bureau, par la voix de son Vice-Président, remercie le président pour son engagement au cours de ses quatre années de présidence et lui remet un cadeau.

8c) L'A3 a rendu hommage au Professeur Bernard Vittoz, membre d'honneur de l'Association dans son Journal, consacré à l'Assemblée générale.

Le Président clôt l'assemblée générale à 18h00.

Il invite les personnes inscrites à assister à la Conférence sur le Learning Center qui débute à 18h30 un étage plus haut.

Il rappelle aux personnes inscrites de se rendre pour le cocktail dînatoire à la Coupole dès 20h30 pour le cocktail de l'A3.

Lausanne, le 11/10/06/as